

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
10 FEVRIER 2015
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	9	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Claude BERNARD	10	Daniel BEAUDOUX
3	Jean-Luc LECOMTE	11	Frédérique PERBOST
4	Françoise COUTAND	12	Céline BESNARD
5	Dominique TIERCELIN	13	Thierry NICOLAS
6	Béatrice GALLET	14	Sandrine FIAN
7	Michel FISSEAU	15	Gaëtan LE GAC
8	Sophie LEBOSSÉ	16	Sophie GRINEISER

Absents: Jean-Claude GUEZENNEC et Éric HAMEAU.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation.
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.*

ORDRE DU JOUR

- 1) SDE28 - Plateforme INFOGEO,
- 2) Proposition de vente immobilière,
- 3) Acquisition d'un véhicule,
- 4) Acquisition d'une épareuse,
- 5) Participation de la commune aux séjours linguistiques et classes de découverte,
- 6) Budget communal - Admission en non valeurs,
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) Questions diverses.

La société TMFCT de Brezolles qui fabrique et commercialise « le Panavan », vient présenter devant l'ensemble du conseil municipal cet équipement. Il pourrait se substituer au vannage en bois sur la Meuvette.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

SDE 28 - INFOGEO

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a développé un Système d'Information Géographique (SIG) baptisé *Infogéo*

28 qui, à partir du fond de plan cadastral, permet d'héberger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'énergies, d'éclairage public, d'eau potable ...).

Ainsi, après recensement et intégration de ces données dans la base *Infogéo 28*, une collectivité est en mesure de visualiser géographiquement sur un fond de plan son urbanisme, ses équipements et les réseaux présents sur son territoire. De même, sont possibles la consultation du cadastre, l'impression de cartes ou la réalisation d'analyses thématiques.

En l'état, l'usage d'*Infogéo 28* peut se révéler un outil précieux d'aide à la décision pour notre collectivité, mais aussi un instrument de gestion fort utile pour ses services.

Il est donc donné lecture de la convention à intervenir avec le SDE 28 définissant les modalités d'accès à la plateforme *Infogéo 28*.

L'accès à cette plateforme est gratuit pour la commune.

Ainsi, après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- se déclarent FAVORABLES à l'accès de la commune à la plateforme informatique *Infogéo 28*,
- APPROUVENT à cet effet les dispositions de la convention à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir, lesquelles définissent les modalités d'accès à la plateforme *Infogéo 28*,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention au nom et pour le compte la commune.

PROPOSITION DE VENTE IMMOBILIERE

L'ensemble immobilier situé Avenue du Général de Gaulle comprend 4 logements, 2 f3 et 2 f4 dont trois d'entre eux sont loués.

Ces logements sont très vétustes et devraient faire l'objet d'une réhabilitation importante.

L'ensemble des membres présents est favorable à la vente de ce bien, en conséquence, le service des domaines est sollicité pour l'obtention d'une évaluation immobilière.

ACQUISITION D'UN VEHICULE

Pour transporter les repas chauds du collège aux écoles, nous devons disposer d'un véhicule dédié uniquement à ce transport alimentaire.

Le véhicule utilisé actuellement ne répond pas aux exigences de sécurité alimentaire.

De plus, son état général risque de compromettre son passage au contrôle technique. L'ensemble des membres présents autorise Monsieur le Maire à procéder aux recherches nécessaires à l'acquisition de ce véhicule.

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Afin d'entretenir les talus, les bordures de fossés et pour éviter de passer beaucoup de temps avec les débroussailleuses, le tracteur pourrait être équipé d'une épareuse.

L'ensemble des membres présents est favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour cette acquisition.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX SEJOURS LINGUISTIQUES ET AUX CLASSES DE DECOUVERTE

Afin d'harmoniser les participations, le conseil municipal a souhaité, lors de sa dernière réunion, que soit mis en place une règle générale de manière définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents (15 pour - 1 abstention) décide des participations maximum suivantes :

- Ecole élémentaire de Brezolles (1 classe par année scolaire) : 100 euros par enfant.
- Collège de BREZOLLES (voyage des 3^{èmes}) : 100 euros par enfant.
- Collèges et lycées extérieurs à BREZOLLES : 50 euros par enfant.

ADMISSIONS EN NON VALEURS

Suite à une d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec décision d'effacement de la dette, le conseil municipal, sur proposition de la trésorerie, **DECIDE** d'admettre en non-valeur **la somme de 2 904.50 euros sur le budget principal.**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

ZB 46 - 13 rue de Verneuil

ZB 37 - 22 rue de Verneuil

AB 66 et AB 354 - 5 - 7 rue Saint Jean

ZB 39 - 20 rue de Verneuil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES LYCÉENS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transport scolaire est assuré par la communauté d'agglomération du pays de Dreux.

Avant cette date, la commune de BREZOLLES participait pour moitié aux frais de transport de ses lycéens transportés par le SITED.

Souhaitant maintenir le même niveau d'aide aux habitants de la commune, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de participer pour **moitié** au prix de la carte de transport scolaire pour les enfants de la commune scolarisés dans les différents lycées de Dreux.

Cette participation sera maintenue durant les années suivantes dans les mêmes conditions financières.

CHARTE D'UTILISATION DU PARKING RUELLE DES REMPARTS

Suite à différents incidents survenus avec des véhicules stationnés sur le trottoir, le paragraphe tolérant le stationnement sur le trottoir rue de la Friche est supprimé. La charte modifiée sera transmise aux enseignants, au personnel de l'école, du CLSH et de la garderie ainsi qu'aux parents utilisateurs du parking.

PECHE ETANG

Lors de la création du nouvel étang, il avait été décidé de le réserver aux enfants de moins de 14 ans désirant pêcher.

Afin de rappeler aux pêcheurs cette décision, une affiche va être apposée à l'entrée de l'étang.

AMENAGEMENT DE L'ANCIEN SILO

Habitat Eurélien est venu présenter un projet de constructions regroupant quatre pavillons locatifs et 3 pavillons en accession à la propriété.

L'étude d'aménagement de cet espace pourrait se poursuivre dans ce sens.

NICOLAS Thierry

Informe l'assemblée que l'UCIAL a créé une page Facebook.

Déplore la présence de poubelles sur les trottoirs alors qu'il existe la plupart du temps des cours intérieures pour les stocker.

BEAUDOUX Daniel

Informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement de réseaux, dans l'impasse du stade, se déroulent bien.

Déplore que les tuiles de pays n'aient pas été récupérées lors de la démolition des

maisons rue aux Juifs : aucune entreprise n'a sollicité la commune en ce sens.

Signale des tampons d'assainissement à remplacer rue de Senonches.

BERNARD Claude

Rappelle que ce sont les derniers jours pour la fourniture d'articles pour le mini bull.

Informe l'assemblée que les dossiers de subvention sont à rendre pour le 20 février prochain.

TIERCELIN Dominique

Rappelle la journée du don du sang de 15 heures à 18 heures le jeudi 12 février.

LEBOSSÉ Sophie

A été alertée par le manque de chauffage dans le local de l'harmonie.

Signale une information sur l'utilisation du défibrillateur le samedi 28 mars prochain.

Demande si la présence de détecteurs de fumée est obligatoire dans les lieux publics.

Des dispositifs plus perfectionnés sont déjà en place dans les bâtiments recevant du public, conformément à la réglementation.

Des personnes lui ont signalé des problèmes de circulation dans les allées du nouveau cimetière.

BESNARD Céline

Signale une plaque d'égout cassée à côté de l'office notarial.

Monsieur le Maire rappelle que tous ces dysfonctionnements doivent être signalés directement sur le mail de Monsieur DEL PESO, responsable technique.

La séance est levée à 22H30.